



# CODE SPORTIF



# BLACKBALL

SAISON 2022-2023

# TABLE

<b>TITRE 1 - GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 - DESCRIPTION .....</b>	<b>6</b>
Article 1.1.01 - Les règles de jeu .....	6
Article 1.1.02 - Tenue sportive.....	6
Article 1.1.03 - Compétitions individuelles .....	7
1.1.03.01 - Les catégories .....	7
1.1.03.02 - Les divisions .....	7
1.1.03.03 - Définition d'un match .....	7
Article 1.1.04 - Compétitions par équipes .....	8
1.1.04.01 - La catégorie .....	8
1.1.04.02 - Les divisions .....	8
1.1.04.03 - Définition d'un match .....	8
1.1.04.04 - Composition des équipes.....	8
1.1.04.05 - Joueur remplaçant .....	9
1.1.04.06 - Joueur isolé .....	9
1.1.04.07 - Appartenance de l'équipe .....	9
1.1.04.08 - Noms des équipes .....	10
<b>TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 - DESCRIPTION .....</b>	<b>11</b>
Article 2.1.01 - Conditions de participation.....	11
Article 2.1.02 - Procédure d'engagement .....	11
2.1.02.01 - Compétitions individuelles.....	11
2.1.02.02 - Compétitions par équipes .....	11
Article 2.1.03 - Obligations des ligues.....	12
<b>TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 1 - DESCRIPTION .....</b>	<b>13</b>
Article 3.1.01 - Attribution des compétitions nationales.....	13
Article 3.1.02 - Conditions de participation.....	13
Article 3.1.03 - Justification d'identité.....	13
<b>CHAPITRE 2 - LES TOURNOIS NATIONAUX.....</b>	<b>14</b>
Article 3.2.01 - Les compétitions individuelles .....	14
3.2.01.01 - Modalités d'inscription.....	14
3.2.01.02 - Formules de jeu .....	15
3.2.01.03 - Définition des têtes de séries .....	15
3.2.01.04 - Compétiteur engagé dans plusieurs catégories .....	16
3.2.01.05 - Planning théorique .....	17
3.2.01.06 - Attribution des points .....	17
3.2.01.07 - Classement national actualisé "glissant" .....	17

3.2.01.08 - Classement "Race" .....	17
3.2.01.09 - Forfaits : pénalités et sanctions .....	17
3.2.01.10 - Départage .....	18
3.2.01.11 - Distribution des primes.....	19
3.2.01.12 - Participation des joueurs étrangers .....	19
3.2.01.13 - Qualifications .....	19
3.2.01.14 - Qualifications Blackball Masters.....	20
3.2.01.15 - Repêchage Blackball Masters.....	20
Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes .....	20
CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE.....	21
Article 3.3.01 - Description .....	21
Article 3.3.02 - Qualifications .....	21
Article 3.3.03 - Convocations.....	21
Article 3.3.04 - Remplacements.....	21
Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match .....	22
Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France .....	22
Article 3.3.07 - Accession à la division DN3.....	22
Article 3.3.08 - Sanctions.....	23
CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES.....	24
Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales.....	24
Article 3.4.02 - Conditions de participation.....	24
Article 3.4.03 - Composition des divisions .....	24
Article 3.4.04 - Formule de jeu.....	24
Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements .....	25
Article 3.4.06 - Déroulement du match .....	25
Article 3.4.07 - Attribution des points .....	26
Article 3.4.08 - Classements et départage.....	26
Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France.....	27
Article 3.4.10 - Désistements.....	27
Article 3.4.11 - Forfaits : pénalités et sanctions .....	27
Article 3.4.12 - Joueurs remplaçants .....	28
Article 3.4.13 - Distribution des primes .....	28
CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS .....	29
Article 3.5.01 - Présentations.....	29
Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques.....	29
3.5.02.01 - Qualifications .....	29
3.5.02.02 - convocations et remplacements.....	31
3.5.02.03 - Les formules de jeu.....	31
3.5.02.04 - Tirage au sort et têtes de séries.....	31

Article 3.5.03 - La catégorie mixte .....	32
3.5.03.01 - Qualifications .....	32
3.5.03.02 - Convocations et remplacements .....	33
3.5.03.03 - Les formules de jeu.....	34
3.5.03.04 - Tirage au sort et têtes de séries.....	34
3.5.03.05 - Sanctions.....	36
<b>TITRE IV - LA COUPE DE FRANCE .....</b>	<b>37</b>
Article 4.0.01 - Compétition par équipes.....	37
4.0.01.01 - Phase régionale .....	37
4.0.01.02 - Phase finale .....	37
Article 4.0.02 - Compétition individuelle.....	38
Article 4.0.03 - Planning .....	38
Article 4.0.04 - Attribution du titre .....	38
Article 4.0.05 - Distribution des primes .....	38
Article 4.0.06 - Sanctions.....	38
<b>TITRE V - LES OFFICIELS.....</b>	<b>39</b>
CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL.....	39
Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement .....	39
CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE .....	39
Article 5.1.02 - Rôle officiel.....	39
CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU.....	40
Article 5.3.01 - Désignation .....	40
Article 5.3.02 - Rôle officiel.....	40
CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE .....	41
Article 5.4.01 - Désignation .....	41
Article 5.4.02 - Rôle officiel.....	41
Article 5.4.03 - Domaine d'application des règles .....	41
CHAPITRE 5 - L'ARBITRE .....	42
Article 5.5.01 - Désignation .....	42
Article 5.5.02 - Légitimité.....	42
Article 5.5.03 - Tenue vestimentaire .....	42
Article 5.5.04 - Rôle officiel.....	42
<b>TITRE VI - SANCTIONS AUTOMATIQUES.....</b>	<b>43</b>
Article 6.0.01 - Forfait, pénalités, sanctions .....	43
CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD.....	43
CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT .....	44
CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION .....	44
CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION .....	44
CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION .....	44
CHAPITRE 6 - ARBITRAGE .....	45

<b>TITRE VII - CAS NON PRÉVUS .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>47</b>
ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE .....	47
ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX .....	49
ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE.....	50
ANNEXE 4 - FEUILLES DE MATCHS PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES .....	51
ANNEXE 5 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX .....	52
Tournoi Blackball Master (32 joueurs) .....	52
Tournoi Mixte (256 joueurs).....	52
Tournois spécifiques (32 joueurs).....	53
Tournois "Promotion" Handi-Billard fauteuil (8 joueurs) .....	53
ANNEXE 6 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE .....	54
Catégorie Mixte Division Masters .....	54
Catégorie Mixte .....	54
Catégories spécifiques (Féminines, U23) .....	55
Catégorie spécifique (U18).....	55
ANNEXE 7 - CONNEXIONS NATIONALES ET RÉGIONALES .....	56
CHAMPIONNAT DE FRANCE .....	56
CHAMPIONNAT DE FRANCE ET CIRCUIT NATIONAL .....	57

# TITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

## CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Le code sportif décrit les compétitions officielles suivantes organisées par la Fédération française de billard :

- les championnats de France
- la coupe de France
- les tournois nationaux

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes. Elles sont organisées sur le plan local (département ou district), régional et national. Elles sont publiques et peuvent être diffusées.

### Article 1.1.01 - Les règles de jeu

Les caractéristiques du matériel sportif utilisé ainsi que les règles du jeu sont décrites dans le document « Règles officielles Blackball », consultable sur le site fédéral :

<https://www.fbillard.com/ext/telechargement.php?id=32598>

### Article 1.1.02 - Tenue sportive

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux quatre disciplines fédérales (Carambole, Blackball, Billard Américain et Snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats.

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon. Les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits
- Chaussettes, mi-bas ou bas
- Chaussures fermées de couleur unie

#### ***Autres éléments de la tenue sportive***

- L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur
- L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée

#### ***Publicité***

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.

Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le haut du corps.

L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

## ***Dispositions diverses***

Dans les compétitions par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le polo doit obligatoirement être rentré dans le pantalon, sauf chez les femmes.  
La dérogation à cette règle est accordée exclusivement par le directeur de jeu.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

## **Article 1.1.03 - Compétitions individuelles**

### ***1.1.03.01 - Les catégories***

Les compétitions individuelles comportent plusieurs catégories :

Les catégories spécifiques (d'âges et de genre) :

- Catégorie Benjamins : moins de 15 ans (U15) au 31 décembre de la saison en cours
- Catégorie Juniors : moins de 18 ans (U18) au 31 décembre de la saison en cours
- Catégorie Espoirs : moins de 23 ans (U23) au 31 décembre de la saison en cours
- Catégorie Vétérans : plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours
- Catégorie Femmes

Une catégorie promotionnelle :

- Catégorie Handi-billard : joueurs en fauteuil

Une catégorie qui accepte l'ensemble des compétiteurs sans distinction :

- Catégorie Mixte

### ***1.1.03.02 - Les divisions***

La catégorie Mixte comprend plusieurs divisions :

- Division Master (la plus haute division)
- Division Nationale
- Division Régionale (peut être divisée selon plusieurs niveaux)

### ***1.1.03.03 - Définition d'un match***

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition.  
Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document.  
Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

## **Article 1.1.04 - Compétitions par équipes**

### **1.1.04.01 - La catégorie**

Les compétitions par équipes sont organisées en une seule catégorie mixte. Il n'existe pas de compétitions par équipes spécifiques.

### **1.1.04.02 - Les divisions**

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 ; ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2 ; ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3 ; ci-après dénommée DN3
- Divisions Régionales

Les équipes de DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit national. Elles ne peuvent pas concourir dans les épreuves régionales.

Les équipes de Divisions Régionales concourent dans les championnats régionaux. Elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national.

### **1.1.04.03 - Définition d'un match**

Dans les épreuves par équipes, un match oppose deux équipes composées de 4 joueurs qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition. Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document. Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

### **1.1.04.04 - Composition des équipes**

Une équipe est composée de quatre joueurs au minimum et de huit joueurs au maximum.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir 1.1.04.06 - Joueur isolé).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

Un joueur peut intégrer une équipe à tout moment de la saison, à conditions :

- que l'équipe n'ait pas atteint son quota maximum de 8 joueurs ;
- que le nouveau joueur n'ait participé à aucune compétition par équipes dans la saison.

Pour intégrer un nouveau joueur dans une équipe, le club doit informer le responsable sportif de ligue pour les compétitions régionales ou la Commission nationale Blackball pour les compétitions nationales, 72h avant le début de la compétition.

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement de la saison doivent être présents sur chacune des sessions de la feuille de match.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

#### **1.1.04.05 - Joueur remplaçant**

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club. Si au moins quatre joueurs d'une équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club à condition(s) que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure ;
- son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date / même événement ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ;
- dans la limite de 2 joueurs remplaçants par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison (seulement si l'équipe présente moins de quatre joueurs).

#### **1.1.04.06 - Joueur isolé**

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande :

- auprès de leur ligue, s'il intègre une équipe de niveau régional ;
- auprès de la Commission nationale Blackball s'il intègre une équipe de niveau national ;

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

#### **1.1.04.07 - Appartenance de l'équipe**

Les équipes de toute division appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président.

Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification, sauf :

1. En cas de non-affiliation du club d'origine :
  - le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours)
  - le club de l'équipe accueillante en fait la demande à la ligue par un courrier de son président

- les présidents de ligues concernées doivent donner leur accord
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club

## 2. Sur commun accord

- des présidents de ligues concernées
- des deux présidents des clubs concernés
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président au club quitté et à la ligue
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club

Dans les deux cas formulés ci-dessus, la demande doit être formulée au plus tard le 30 juin de la saison en cours.

### **1.1.04.08 - Noms des équipes**

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue.

Exemple : **Amiens DN1**.

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division.

Exemple : **Sevran 1 DN1** et **Sevran 2 DN1**.

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans la même division le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division.

Exemple : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC DR1** et

**Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM DR1**.

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre.

Exemples : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC 1 DR1** et **Mulhouse MBC 2 DR1** et **Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM 1 DR1** et **Mulhouse OM 2 DR1**.

# TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

## CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Sur le plan local et régional, ce sont les ligues qui organisent les épreuves, placées sous la responsabilité du responsable sportif de la ligue.

Chaque ligue établit son règlement sportif pour qualifier ses compétiteurs aux phases des finales nationales pour chaque catégorie. Chaque club doit se rapprocher du responsable sportif de sa ligue afin de prendre connaissance du règlement sportif régional.

Les ligues organisent les épreuves éliminatoires régionales pour :

- les finales des championnats de France de **toutes les catégories spécifiques** ;
- la finale du championnat de France en **épreuve individuelle catégorie Mixte – Division Régionale** ;
- la finale du championnat de France **en épreuve par équipes – Division Régionale** ;
- la finale de la Coupe de France **par équipes**.

### **Article 2.1.01 - Conditions de participation**

Les joueurs individuels et les équipes, peuvent participer aux phases éliminatoires régionales dans leurs catégories à l'exception :

- des champions de France en titre ayant opté pour leur qualification directe à la prochaine finale du championnat de France
- des joueurs de la catégorie Blackball Master
- des équipes engagées en divisions nationales 1, 2 et 3

### **Article 2.1.02 - Procédure d'engagement**

#### **2.1.02.01 - Compétitions individuelles**

Le règlement de chaque ligue décrit la procédure d'engagement pour les compétiteurs dans leurs catégories respectives.

#### **2.1.02.02 - Compétitions par équipes**

Une équipe doit être déclarée à la FFB par sa ligue au moyen du bordereau fourni. Celui-ci certifie ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- au championnat régional (selon la réglementation de la ligue)
- à l'éliminatoire régionale de la coupe de France

Le bordereau de déclaration d'équipe doit être renseigné et retourné dans le délai imparti.

Aucun règlement régional ne peut refuser de déclarer une équipe à la FFB.

Le secrétariat fédéral se charge d'envoyer une facture globale aux ligues. Le montant des droits de déclaration est fixé chaque saison par la CNB ; les ligues peuvent appliquer des droits d'engagement supplémentaires (se reporter aux dispositions financières des ligues).

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la FFB et participer aux épreuves autorisées par la ligue.

### ***Article 2.1.03 - Obligations des ligues***

Le règlement sportif Blackball de la ligue doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Les ligues doivent utiliser les outils informatiques proposés par la commission nationale Blackball pour le traitement des données sportives.

Les résultats complets des compétitions de ligue doivent être transmis à la CNB obligatoirement via le logiciel sportif, au plus tard le 30 juin de la saison en cours. Ces résultats servent au calcul des proratas pour les qualifications aux finales des championnats de France pour la saison suivante.

# TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES

## CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Sur le plan national, c'est la Fédération française de billard qui organise les épreuves, dont elle confie la gestion en son sein à la Commission nationale Blackball.

Les compétitions nationales conduites par la CNB sont :

- les tournois nationaux
- les championnats de France par équipes de divisions nationales
- les finales des championnats de France de **toutes les catégories individuelles**
- la finale du championnat de France par équipes de division régionale
- la coupe de France

### ***Article 3.1.01 - Attribution des compétitions nationales***

Un club affilié à la Fédération française de billard ou tout groupement désireux d'organiser une compétition nationale (tournois nationaux, coupe de France ou finales des championnats de France) doit adresser sa demande de pré-candidature en renseignant le formulaire en ligne, via le site internet de la Fédération :

<https://www.fbillard.com/pages/organisation-des-competitions-nationales-222.html>

La Fédération peut consulter la ligue d'appartenance du club demandeur pour avis.

La CNB est souveraine pour décider de l'attribution de la compétition.

### ***Article 3.1.02 - Conditions de participation***

Pour participer aux compétitions nationales, chaque compétiteur doit remplir les conditions décrites dans ce document aux chapitres inhérents à chaque compétition.

### ***Article 3.1.03 - Justification d'identité***

Une pièce d'identité doit pouvoir être présentée à tout moment de la compétition sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée (arbitre, table de marque, etc.).

## CHAPITRE 2 - LES TOURNOIS NATIONAUX

Les tournois nationaux sont des compétitions organisées lors d'un week-end et qui regroupent plusieurs compétitions au travers d'épreuves individuelles et par équipes.

Le nombre de tournois est défini chaque saison par la CNB. L'ensemble des tournois nationaux est appelé "**Circuit national**".

Le circuit national regroupe les "étapes" du championnat de France pour les équipes DN1, DN2 et DN3 et il est qualificatif dans les catégories individuelles pour les finales des championnats de France de la saison en cours.

### **Article 3.2.01 - Les compétitions individuelles**

Les compétitions individuelles comportent les catégories suivantes :

- Handi-billard : joueurs en fauteuil
- Juniors (limitée à 32 joueurs)
- Espoirs (limitée à 32 joueurs)
- Vétérans (limitée à 32 joueurs)
- Femmes (limitée à 32 joueuses)
- Mixte : scindée en deux divisions :
  - La division Master (limitée à 32 joueuses)
  - La division Nationale (limitée à 256 joueurs)

Les tournois de la division Master sont appelés « **Blackball Masters** ».

Les tournois de la division Nationale sont appelés « **National** »  
(le logiciel sportif BâP conserve la dénomination « Mixte » pour désigner le « National »).

#### **3.2.01.01 - Modalités d'inscription**

Les inscriptions aux tournois nationaux individuels s'effectuent avant chaque événement sur le logiciel de saisie fédéral en vigueur, pour toutes les catégories.

#### **Particularités**

Dans le tournoi « National », les inscriptions s'effectuent en deux phases :

##### **Première phase :**

Elle est réservée aux joueurs inscrits dans les 12 équipes de DN1, les 12 équipes de DN2 et les 24 équipes de DN3. Six places sont accordées par équipe, joueurs du « Blackball Masters » inclus (exemple : une équipe composée de six joueurs, dont deux joueurs Masters, ne peut inscrire que quatre joueurs dans le « National »).

Les joueurs non-inscrits lors de cette première phase ne sont plus prioritaires une fois que la deuxième phase a débuté.

## **Seconde phase :**

Les places sont ouvertes à tous.

Pour les joueurs des catégories Juniors (U18) et Handi-Billard, ceux-ci peuvent s'inscrire dans le « National », dans leur catégorie et dans une autre catégorie spécifique (à condition d'en remplir les critères).

Tout autre joueur inscrit dans le « National » ou dans le « Blackball Masters » peut également s'inscrire dans une autre et unique catégorie spécifique, à condition d'en remplir les critères.

Les montants des inscriptions figurent dans les dispositions financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait (après la date de clôture des inscriptions) doit être signalée par le club au secrétariat fédéral, ainsi qu'au responsable de la CNB, par courriel.

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci survient au plus tard sept jours entiers avant la date de clôture des inscriptions.

Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable, sauf en cas de force majeure et à condition qu'un justificatif soit fourni dans un délai de 48 heures. Les demandes sont étudiées par la CNB qui reste souveraine pour accorder les remboursements.

### **3.2.01.02 - Formules de jeu**

Chaque catégorie individuelle se joue en élimination directe :

- Handi-Billard : 3 manches gagnantes, finale 4 manches gagnantes
- Juniors : 3 manches gagnantes, finale 4 manches gagnantes
- Espoirs : 4 manches gagnantes
- Féminines : 4 manches gagnantes
- National : 4 manches gagnantes, finale 5 manches gagnantes
- Blackball Masters : 7 manches gagnantes

Dans le cas d'un match filmé/télévisé, le temps maximal d'un match peut être fixé à 1h50 et la durée des coups limitée selon la règle du Guide de l'arbitrage : Article 4.3.10 Chronométrage (excepté les matchs de la catégorie Handi-billard).

### **Particularités Blackball Masters – Pauses**

Lors des matchs de Blackball Masters, une pause unique a lieu à six manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre qui les valide.

### **3.2.01.03 - Définition des têtes de séries**

Les têtes de séries sont des joueuses et des joueurs qui intègrent les compétitions en fonction de leur classement. Les autres sont des "non-têtes de séries" (NTS). Les têtes de séries du Blackball Masters entrent au même niveau de compétition que les NTS.

Lors de chaque tournoi national, le classement actualisé glissant de la saison en cours détermine les têtes de séries.

## **Catégories Juniors, Espoirs, Femmes et Blackball Masters.**

Les têtes de séries (TSn) sont les huit joueurs les mieux classés au classement actualisé glissant et sont répartis dans le tableau selon le schéma ci-dessous (NTS = non tête de série).

Match 1 : <b>TS1</b> vs NTS	Match 9 : <b>TS3</b> vs NTS
Match 2 : NTS vs NTS	Match 10 : NTS vs NTS
Match 3 : NTS vs NTS	Match 11 : NTS vs NTS
Match 4 : <b>TS8</b> vs NTS	Match 12 : <b>TS6</b> vs NTS
Match 5 : <b>TS5</b> vs NTS	Match 13 : <b>TS7</b> vs NTS
Match 6 : NTS vs NTS	Match 14 : NTS vs NTS
Match 7 : NTS vs NTS	Match 15 : NTS vs NTS
Match 8 : <b>TS4</b> vs NTS	Match 16 : <b>TS2</b> vs NTS

## **Le National**

Il existe deux niveaux de têtes de séries :

- les têtes de série A (TSA) = les 64 premiers joueurs du classement actualisé glissant
- les têtes de série B (TSB) = les joueurs classés du 65e au 128e rangs

Ces têtes de séries intègrent la compétition :

- au second tour pour les 64 têtes de série B
- au troisième tour pour les 64 têtes de série A

## **Catégorie Handi-Billard**

Il n'y pas de têtes de séries : les tirages au sort sont intégralement effectués par le logiciel sportif en vigueur.

### ***3.2.01.04 - Compétiteur engagé dans plusieurs catégories***

**En catégories Juniors et National** - Lors de son appel pour débiter un match, si un joueur est en train de jouer dans une autre catégorie, il doit choisir celle dans laquelle il souhaite continuer.

Le match de la catégorie à laquelle il renonce est considéré comme perdant, non comme un abandon en cours de compétition. Il conserve le nombre de parties gagnées du match auquel il renonce pour son goal avérage, le cas échéant.

**En équipe DN3 et en National** – Les demi-finales du National sont programmées le dimanche matin durant le premier match DN3. Si des joueurs de DN3 sont concernés par les demi-finales, l'équipe doit pourvoir à son remplacement. Lorsque le joueur en National termine son match, il est autorisé à réintégrer son équipe de DN3 à la fin de la session en cours en tant que remplaçant, mais uniquement si les deux changements n'ont pas eu lieu. Un match ne peut être décalé au motif d'une équipe incomplète à cause d'un doublon.

### **3.2.01.05 - Planning théorique**

Le planning théorique des tournois nationaux figure dans l'annexe 2.

Les points essentiels du planning sont :

#### **Les sessions d'échauffement ne sont pas autorisées, à aucun tour de la compétition.**

Les catégories Espoirs, Femmes et Vétérans débutent le vendredi à 18h30 et se jouent jusqu'aux demi-finales.

Le National débute le samedi à 8h30 et se joue jusqu'aux quarts de finale.

Le Blackball Masters, débute le samedi à 8h30 jusqu'aux demi-finales.

La catégorie Juniors débute le samedi à 15h00 et se joue jusqu'aux demi-finales.

Les demi-finales du National ont lieu le dimanche matin à 8h00.

La finale de la catégorie Femmes se joue le samedi à 16h30.

Les finales des autres catégories individuelles se jouent le dimanche à 13h00.

La catégorie Handi-Billard est planifiée selon le nombre d'inscrits.

### **3.2.01.06 - Attribution des points**

Se reporter à l'annexe 4

### **3.2.01.07 - Classement national actualisé "glissant"**

Dans toutes les catégories (excepté catégorie vétérans pour la saison 2022/2023) le classement national est établi sur 12 mois glissants, mis à jour à l'issue de chaque tournoi. Sont pris en compte :

- les points obtenus lors des tournois nationaux (voir l'annexe 4)
- les points obtenus aux championnats de France, à l'exception du Blackball Masters (voir l'annexe 5)
- les points obtenus lors des qualifications aux championnats de France (voir l'annexe 5)

Une pondération de 50 % est appliquée sur les points obtenus lors de la saison précédente.

### **3.2.01.08 - Classement "Race"**

Ce classement est géré sur la saison en cours et tient compte uniquement des résultats obtenus lors des tournois nationaux pour toutes les catégories

### **3.2.01.09 - Forfaits : pénalités et sanctions**

Est considéré comme forfait un joueur qui ne se présente pas lors de son appel, le jour de la compétition.

## **Compétitions spécifiques et National :**

### **Pénalités.**

Suite à un forfait excusé au plus tard 48h après la fin de la compétition sur présentation d'un justificatif. Le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)  
Le joueur ne marque aucun point au classement.

Si le forfait est non excusé, le joueur perd 30 points au classement. En cas de récidive, le joueur perd 60 points. Au 3ème forfait non excusé, la commission de discipline est saisie.

La CNB est souveraine pour la classification du forfait en forfait excusé ou non excusé.

## **Compétition Blackball Masters**

### **Pénalités.**

Premier forfait de la saison :

- l'inscription n'est pas remboursée
- le joueur ne marque aucun point au classement

Second forfait de la saison :

- l'inscription du joueur et la caution du joueur sont encaissées
- il ne marque aucun point au classement
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, il doit renvoyer un chèque de caution au maximum 15 jours après la date du forfait constaté (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, le joueur est exclu du Blackball Masters

## **Sanctions**

Après deux forfaits et sans renvoi d'un nouveau chèque de caution dans les délais impartis, il sera demandé la saisine de la commission de discipline.

### **3.2.01.10 - Départage**

En cas d'égalité de points dans un classement, s'il n'existe pas de processus de départage spécifique à la catégorie concernée, alors le départage s'effectue selon les règles suivantes :

- d'abord sur le "*point average*" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués)
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi dans la catégorie concernée
- puis sur le second meilleur résultat
- et ainsi de suite jusqu'au départage

### **3.2.01.11 - Distribution des primes**

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées ne perçoivent aucune prime ni aucun trophée.

Tout compétiteur en retard sur le podium se voit infliger une amende de 20 % du montant de sa prime.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur.

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

À l'issue de chaque compétition, les primes non récupérées sont distribuées dans les conditions suivantes par le secrétariat fédéral :

- si la prime dépasse 50 €, le secrétariat l'envoie directement au club
- les primes inférieures à 50 € ne sont pas récupérables

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, le club organisateur doit transmettre au secrétariat fédéral la liste d'émargement des primes et restituer les primes non perçues.

### **3.2.01.12 - Participation des joueurs étrangers**

Le règlement intérieur de la Fédération française de billard décrit les conditions de participation des joueurs étrangers dans les compétitions, pour toutes les disciplines. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet fédéral [ffbillard.com](https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185) :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185>

### **3.2.01.13 - Qualifications**

Le classement national qualifie les joueurs pour les finales des championnats de France individuels suivants :

- Juniors : les 4 premiers
- Espoirs : les 4 premiers
- Vétérans : les 4 premiers
- Femmes : les 4 premières
- National : les 29 premiers
- Master : les 7 premiers

Si le champion de France en titre dans une catégorie figure parmi les joueurs qualifiés au classement national, une place supplémentaire est attribuée au joueur suivant dans le classement national (Article 3.5.02.01 - Qualifications).

### **3.2.01.14 - Qualifications Blackball Masters**

À l'issue des championnats de France, les 32 joueurs Blackball Masters sont sélectionnés comme suit pour la saison suivante :

- 24 joueurs sont maintenus dans le Blackball Masters
- 8 joueurs accèdent au Blackball Masters par le classement national actualisé glissant
- les joueurs repêchés à la suite de désistements éventuels (Article 3.2.01.15)

### **3.2.01.15 - Repêchage Blackball Masters**

Si un ou plusieurs joueurs **maintenus dans le Blackball Masters** par le classement national actualisé glissant refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés de la manière suivante :

- d'abord le joueur classé 9e de la division Nationale 1
- puis le joueur classé 25e du Blackball Masters
- puis le joueur classé 10e de la division Nationale 1
- puis le joueur classé 26e du Blackball Masters
- et ainsi de suite

Si un ou plusieurs joueurs **accédant au Blackball Masters** par le classement national actualisé glissant refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés par les joueurs classés 9e, 10e, etc.

Les joueurs maintenus ou accédant au Blackball Masters qui refusent ce statut et les joueurs exclus du Blackball Masters en cours de saison sont classés en National. Ils ne sont autorisés à disputer que trois tournois nationaux dans la saison.

Un joueur maintenu en Blackball Masters qui n'a pas obtenu sa qualification pour la finale de France Masters lors des trois dernières saisons est autorisé à descendre en Nationale 1 sans être astreint au nombre maximum de trois tournois nationaux la saison suivante.

## **Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes**

Lors d'un week-end du circuit national, les journées des championnats de France par équipes, de DN1, DN2 et DN3 sont organisées.

Le règlement de ces compétitions par équipes sont décrites dans le Titre 3 Les compétitions nationales - Chapitre 4 Les championnats de France par équipes de divisions nationales.

## CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE

### **Article 3.3.01 - Description**

Les meilleures équipes de divisions régionales s'affrontent lors d'une finale nationale appelée « Championnat de France par équipes de Division [Régionale](#) ».

### **Article 3.3.02 - Qualifications**

Cette finale est composée de 32 équipes comprenant :

- les 14 équipes championnes de ligue
- 18 équipes issues des compétitions régionales selon le prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque ligue, dont au minimum une équipe de la ligue de La Réunion

Le nombre d'équipes qualifiées est calculé selon le prorata des effectifs des ligues déclarés la saison précédente.

#### *Spécificités de la ligue de La Réunion*

La ligue de la Réunion peut présenter en seconde équipe une sélection régionale composée de joueurs qualifiés en individuel pour les championnats de France.

### **Article 3.3.03 - Convocations**

Les équipes qualifiées par les ligues doivent confirmer, auprès du responsable sportif de ligue, leur participation aux finales des championnats de France.

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

### **Article 3.3.04 - Remplacements**

En cas de refus d'une équipe qualifiée, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.

Le responsable sportif de ligue transmet au responsable de la CNB (selon le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, par ordre de classement régional.

## **Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match**

### **Formule de jeu**

Quatre poules de huit équipes en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

### **Déroulement d'un match**

Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.

Chaque match se déroule en 4 sessions de 4 parties, plus une partie décisive le cas échéant, représentant un total maximum de 17 parties.  
L'équipe qui totalise 9 points remporte le match.

Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match

Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.

Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.

## **Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France**

L'équipe vainqueur de la finale est déclarée « Championne de France par équipes de Division Régionale » de la saison en cours.

## **Article 3.3.07 - Accession à la division DN3**

Les 8 premières équipes accèdent à la Division Nationale 3 pour la saison suivante.

Premier cas de refus de montée en DN3 :

La place est attribuée à l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant disputé les 1/8<sup>ème</sup> de finale. Le classement départage les équipes en prenant en compte le goal avérage général, c'est-à-dire la meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Second cas de refus de montée en DN3 :

La place est proposée à la 17<sup>ème</sup> équipe du classement DN3 de la saison en cours. Si l'équipe refuse, la place est proposée à la 18<sup>ème</sup> équipe, etc.

Troisième cas de refus de montée, l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant atteint les 1/8<sup>ème</sup> de finale.

Si d'autres refus sont formulés, les places sont proposées comme cité précédemment, en alternant les propositions aux équipes DN3 et aux équipes de Division Régionale.

### **Article 3.3.08 - Sanctions**

Un forfait excusé aux finales des championnats de France individuels, n'attribue aucun point.

Un forfait non excusé, se traduit par la convocation automatique du joueur devant la commission de discipline sur saisine.

## CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES

### **Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales.**

Le championnat de France par équipes de Divisions Nationales est composé de trois divisions :

- Division Nationale 1, ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2, ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3, ci-après dénommée DN3

### **Article 3.4.02 - Conditions de participation**

Les équipes doivent répondre aux conditions financières décrites dans le document « Dispositions financières » de la saison en cours.

Les équipes doivent remplir le dossier transmis par la CNB et le renvoyer dans les délais impartis. Passé ces délais, l'équipe est considérée comme renonçant au championnat et une autre équipe est repêchée.

### **Article 3.4.03 - Composition des divisions**

La Division Nationale 3 est composée de 24 équipes :

- les 4 dernières équipes de DN2 de la saison précédente
- les équipes classées de la 5ème à la 16ème place du circuit DN3 la saison précédente
- les 8 premières équipes du championnat de France DN3 **de la saison 2021/2022**

La Division Nationale 2 composée de 12 équipes :

- les 3 dernières équipes de DN1 de la saison précédente
- les équipes classées de la 4ème à la 8ème place en DN2 la saison précédente
- les 4 premières équipes de DN3 de la saison précédente

La Division nationale 1 est composée de 12 équipes :

- les 9 premières équipes au classement de la saison précédente
- les 3 premières équipes de DN2 de la saison précédente

### **Article 3.4.04 - Formule de jeu**

Le championnat de France par équipes de Divisions nationales se déroule sur l'ensemble des événements sportifs qui composent le circuit national et lors du week-end des finales des Championnats de France.

Les équipes s'affrontent lors de matchs dénommés « matchs de championnat ».

**Les équipes de Division Nationale 3** s'affrontent en une poule unique, représentant ainsi 23 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

**Les équipes de Divisions Nationales 1 et Nationales 2** s'affrontent en une poule unique, en deux phases :

Phase une : toutes les équipes se rencontrent représentant ainsi 11 matchs de championnat.

Phase deux : dans chaque division, les 6 premières équipes s'affrontent lors des Play Off, et les 6 dernières équipes s'affrontent lors des Play Down ; représentant ainsi 5 matchs *retour* de championnat.

Chaque équipe de Division Nationale 1 et de Division Nationale 2 dispute donc au total 16 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

### **Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements**

Chaque équipe est composée de 4 joueurs au minimum et de 8 joueurs au maximum.

**Division Nationale 3** : chaque match se déroule en 5 sessions de 4 parties, représentant au total 20 parties.

**Divisions Nationales 1 et Nationales 2** : chaque match se déroule en 6 sessions de 4 parties, représentant au total 24 parties.

Chaque session est composée de 4 joueurs par équipe. Chaque joueur occupe une place dans la feuille de match, attribuée par une lettre. Aucun joueur ne peut changer de place au cours des 4 premières sessions.

En **Division Nationale 3** : la cinquième session laisse le placement libre des joueurs.

En **Divisions Nationales 1 et Nationales 2** : la cinquième et la sixième session laissent le placement libre des joueurs.

La composition de chaque session doit être renseignée avant la fin de la session précédente.

Des changements de joueurs peuvent être opérés dès la seconde session. Un joueur ayant été remplacé peut réintégrer le match à condition de reprendre sa place initiale dans la feuille de match (excepté sessions 5 et 6 placement libre).

Un joueur entré en cours de match puis remplacé, peut réintégrer à nouveau le match à condition de revenir à la place occupée précédemment (excepté sessions 5 et 6 placement libre).

Un exemple de feuille de match est présenté en annexe.

### **Article 3.4.06 - Déroulement du match**

Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte le match. En cas d'égalité, le match est déclaré « match nul ».

Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match

Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.

Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.

Un match se termine dès lors que toutes les parties sont terminées.

### **Article 3.4.07 - Attribution des points**

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point

Bonus offensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 15 parties.

Bonus défensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 8 parties.

Bonus offensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 18 parties.

Bonus défensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 9 parties.

Chaque joueur qui remporte une partie obtient 2 points de classement individuel par équipes. Chaque partie perdue lui ôte 1 point de classement individuel par équipes.

### **Article 3.4.08 - Classements et départage**

**Le classement par équipes** s'effectue selon le nombre de points remportés par chaque équipe.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

1. le goal average général : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs
2. le nombre de victoires lors des confrontations entre les équipes ex aequo
3. le goal average particulier : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues sur les matchs des deux phases, entre les équipes ex-æquo
4. le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble de la saison

**Le classement individuel par équipes** s'effectue sur la différence du nombre de points obtenus par les parties gagnées et du nombre de points soustraits par les parties perdues.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

1. le nombre de casse fermes
2. le nombre de reprises fermes

### **Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France**

Le titre de champion de France par équipes est décerné selon le classement établi à l'issue de tous les matchs de championnat lors du même week-end que les finales de championnats de France individuels et par équipes de Division Régionale.

### **Article 3.4.10 - Désistements**

À l'issue des classements de fin de saison, les montées et descentes sont effectuées. En cas de désistement d'une équipe dans une division, l'équipe la mieux classée de la division inférieure accède à cette division.

Les équipes de DN2 et de DN3 ne peuvent pas refuser la montée. Si elles refusent, elles sont exclues du championnat National et sont rétrogradées en division Régionale. Dans ce cas, l'équipe initialement rétrogradée la mieux classée est maintenue dans la division.

Si une ou plusieurs équipes de division Régionale refusent la montée, ou si une ou plusieurs équipes de DN3 se désistent, les places sont pourvues comme suit, dans l'ordre :

- la place est proposée à l'équipe de division Régionale la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis la place est proposée à la première équipe de DN3 rétrogradée
- puis à l'équipe de division régionale suivante la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis le reste en respectant cette alternance

Les places en DN3 ne peuvent pas être proposées aux équipes de division Régionale n'ayant pas atteint les huitièmes de finale des championnats de France. Dans ce cas, les places sont proposées aux équipes de DN3 rétrogradées.

### **Article 3.4.11 - Forfaits : pénalités et sanctions**

Est considérée comme forfait une équipe qui ne se présente pas le jour de la compétition. Un forfait concerne l'ensemble des matchs programmés lors d'un même week-end de compétition.

#### **Pénalités.**

Suite à un forfait, des points de pénalités sont attribués aux équipes et aux joueurs les composants.

Premier forfait de la saison :

- l'équipe forfait ne marque aucun point, ni au classement ni au *goal average*
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs + 16 points de *goal average*
- chacun des 4 joueurs inscrits dans la première session de chaque match, marque 4 points de classement individuel par équipes

Second forfait de la saison :

- l'équipe forfait est considérée comme forfait pour l'ensemble de la saison avec effet rétroactif sur l'ensemble des matchs disputés
- les points obtenus précédemment par les équipes adverses sont annulés
- les points de classement individuel par équipes obtenus par les joueurs adverses sont annulés

## **Sanctions**

Premier forfait de la saison :

- une amende est adressée au club (cf dispositions financières de la saison en cours)

Second forfait de la saison :

- le chèque de caution est encaissé
- l'équipe n'évolue plus sur le circuit national la saison prochaine, quelle que soit sa division
- la commission de discipline est saisie

### ***Article 3.4.12 - Joueurs remplaçants***

En l'absence de certains joueurs, une équipe incomplète (moins de quatre joueurs) peut faire appel à des joueurs remplaçants (Cf 1.1.04.05 - Joueur remplaçant).

Exemple : une équipe de DN1 peut appeler des joueurs de DN1, DN2 ou DN3 comme remplaçants. Si par ce dispositif, l'équipe ôtée de joueurs manque d'effectifs (moins de 4 joueurs), elle peut à son tour utiliser des joueurs de division inférieure comme remplaçants.

Le joueur remplaçant marque toujours ses points pour son classement individuel d'origine.

### ***Article 3.4.13 - Distribution des primes***

Les primes gagnées par les équipes sont déterminées pour chaque saison (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).

Les trois premières équipes doivent impérativement se présenter en tenue de compétition lors de la cérémonie de clôture de leur championnat respectif, en présentant un minimum de 3 joueurs sur le podium.

Les équipes qui ne respectent pas cette obligation protocolaire ne perçoivent ni prime ni trophée.

## CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

### **Article 3.5.01 - Présentations**

Les finales des championnats de France de toutes les catégories se déroulent aux mêmes dates et dans un même lieu.

Le vainqueur d'une Finale Nationale est déclaré :  
"Champion de France de Billard Blackball dans la catégorie x" pour la saison en cours.

La Fédération française de billard organise annuellement huit finales des championnats de France de Blackball dans les catégories et divisions individuelles suivantes :

- Les catégories spécifiques :
  - Catégorie Benjamins (U15) ;
  - Catégorie Juniors (U18) ;
  - Catégorie Espoirs (U23) ;
  - Catégorie Femmes ;
  - Catégorie Vétérans (+50 ans).
  
- La catégorie mixte
  - Masters ;
  - Division Nationale ;
  - Division Régionale.

La Fédération française de billard organise également une finale nationale de Blackball dans la catégorie "promotion" Handi-billard fauteuil.

### **Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques**

Chaque finale nationale est composée de 24 joueurs.

#### **3.5.02.01 - Qualifications**

Le champion de France en titre de chaque catégorie spécifique est automatiquement qualifié pour le championnat de France selon :

- s'il appartient toujours à la catégorie ;
- s'il ne refuse pas ce statut en participant aux épreuves éliminatoires régionales

La Commission nationale Blackball contacte directement la personne pour lui demander de se positionner.

Le champion de France en titre qui souhaite être directement qualifié pour la finale de France suivante ne peut pas participer aux épreuves éliminatoires de ligue dans cette catégorie

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est calculé aux proratas des effectifs des ligues déclarés la saison précédente. À cette fin, les ligues utilisent le logiciel fédéral pour la transmission des résultats sportifs.

En catégories Benjamins, sont qualifiés :

- le champion de France en titre. Si le champion de France en titre ne remplit plus les critères de qualification ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie
- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- le vice-champion des neuf ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie

En catégories Juniors, Espoirs et Femmes, sont qualifiés :

- le champion de France en titre . Si le champion de France en titre ne remplit plus les critères de qualification ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie
- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- le vice-champion des cinq ligues les plus importantes en effectif dans cette catégorie
- les quatre premiers joueurs issus du classement national race de la catégorie

En catégorie Vétérans, sont qualifiés :

- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- le vice-champion des six ligues les plus importantes en effectif dans cette catégorie
- les quatre premiers joueurs issus du classement national race de la catégorie

En catégorie Handi-billard :

Les joueurs qui entrent dans les critères de la catégorie Handi-Billard « fauteuil » s'inscrivent librement au tournoi promotionnel.

### **Cas de Double qualification**

Si le champion de France en titre a accepté sa participation en finale du championnat de France et s'il est déjà classé parmi les premiers joueurs du classement race, alors une place est attribuée au joueur classé 5ème du classement national dans la catégorie concernée.

Un joueur peut se trouver qualifié pour la finale de France à la fois par le classement national race et par le classement régional. Dans ce cas, la priorité est donnée au classement national race.

La place disponible est alors attribuée au joueur classé immédiatement après lui au classement régional, **à hauteur de la huitième place au maximum.**

Si une ligue ne peut fournir aucun joueur **classé dans les huit premiers**, la place est attribuée au meilleur joueur classé dans le classement national race dans cette catégorie.

**La participation à la compétition des finales de championnats de France dans deux catégories spécifiques ou dans une catégorie spécifique et la division Master, n'est pas autorisée.**

Dans le cas où un joueur ou une joueuse se retrouve qualifié pour plusieurs finales en catégories spécifiques ou Master, il/elle devra choisir la catégorie dans laquelle il/elle souhaite participer.

### **3.5.02.02 - convocations et remplacements**

#### **Convocations**

Les joueurs qualifiés par le classement "Race" sont destinataires d'une convocation, ainsi que leur président de club.

Ils doivent répondre dans le délai imparti en acceptant ou non leur qualification.

En cas de refus, les joueurs suivants au classement "Race" sont repêchés.

Les joueurs qualifiés par les ligues doivent confirmer auprès du responsable sportif de ligue leur participation aux finales des championnats de France.

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

#### **Remplacements**

En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.

Le responsable sportif de ligue transmet au responsable de la CNB (selon le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des qualifiés ayant confirmé leur participation, par ordre de classement régional.

Si une ligue ne peut présenter aucun joueur en finale, la place est attribuée à une autre ligue au prorata du nombre de joueurs classés dans cette catégorie. Si aucune ligue ne peut fournir de joueur classé dans les huit premiers, la place est attribuée au meilleur joueur du classement "Race" dans cette catégorie.

### **3.5.02.03 - Les formules de jeu**

#### Catégories Benjamins, Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

Quatre poules de six joueurs en double KO, qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

La distance des matchs est de trois manches gagnantes en poule double KO, puis de quatre manches gagnantes à partir des huitièmes de finale, jusqu'en finale et petite finale.

#### Catégorie Handi-billard « fauteuil » :

La formule de jeu est déterminée en fonction du nombre de joueurs inscrits

### **3.5.02.04 - Tirage au sort et têtes de séries**

#### Catégories Benjamins :

Les huit têtes de séries sont les champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

#### Catégories Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

Les quatre premières têtes de série sont les joueurs les mieux classés à la « Race », puis les 4 champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

Catégorie Handi-billard :  
Pas de têtes de séries.

Les têtes de série sont placées de sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

### **Article 3.5.03 - La catégorie mixte**

La catégorie mixte comprend les divisions Master, Nationale et Régionale.

#### **3.5.03.01 - Qualifications**

Dans la catégorie Mixte, les joueurs sont appelés en fonction de leur niveau de performance à concourir dans l'une des trois divisions.

**La finale de Division Régionale** est composée de 48 joueurs.

Sont qualifiés :

- le champion de France en titre. Si le champion de France en titre est qualifié à une finale nationale de division supérieure ou s'il renonce à cette finale, la place qui lui était réservée est attribuée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie
- les joueurs des ligues en fonction leurs effectifs, répartis comme suit :
  - 1ère et 2ème ligue 5 joueurs par ligue *soit 10 joueurs*
  - 3ème à 6ème ligue 4 joueurs par ligue *soit 16 joueurs*
  - 7ème à 9ème ligue 3 joueurs par ligue *soit 9 joueurs*
  - 10ème à 13ème ligue 2 joueurs par ligue *soit 8 joueurs*
  - Ligue de la Réunion 4 joueurs

**La finale de Division Nationale** est composée de 32 joueurs.

Sont qualifiés :

- les 29 premiers joueurs du classement national race
- le champion de France en titre
- deux joueurs issus de la ligue de la Réunion

Si le champion de France en titre joue désormais en catégorie Blackball Masters sur le circuit national, ou s'il est déjà classé parmi les 29 premiers joueurs du classement national race ou s'il renonce à cette finale, une place est attribuée au joueur classé 30ème du classement national race.

**La finale de Division Master** est composée de huit joueurs comprenant :

- le champion de France en titre
- les 7 premiers joueurs du classement national race

Si le champion de France Master en titre n'a pas disputé la saison sportive en catégorie Blackball Masters, il ne peut participer à la finale du championnat de France. Dans ce cas, les huit premiers joueurs du classement national race, sont qualifiés.

### **3.5.03.02 - Convocations et remplacements**

#### **Convocations**

La liste des convocations est mise en ligne sur le site internet fédéral. Elle peut évoluer jusqu'à la date de mise en ligne définitive en fonction des remplacements effectués.

Exemple : un joueur peut être initialement qualifié par la ligue pour la finale du championnat de France de Division **Régionale** et être ensuite qualifié pour la finale du championnat de France de division Nationale par le classement national race. Dans ce cas, il est convoqué à la finale de division Nationale et il est remplacé pour la finale de division **Régionale** (CF Article 3.5.02.02 – convocations et remplacements).

Au-delà de la date limite de validation, la liste définitive des convocations est mise en ligne dix jours avant le début de la compétition.  
Cette liste définitive implique qu'un joueur qualifié ne peut plus être remplacé.

**Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.**

#### **Remplacements**

##### **Division Régionale**

En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.

Le responsable sportif de ligue transmet au responsable de la CNB (selon le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des qualifiés ayant confirmé leur participation, par ordre du classement régional.

Si une ligue ne peut présenter aucun joueur en finale, la place est attribuée à une autre ligue au prorata du nombre de joueurs classés dans cette catégorie.

##### **Division Nationale**

Si un joueur issu du classement national race est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui.

La date limite de ce remplacement est fixée à 72 heures avant l'heure de convocation. Au-delà, aucun remplacement n'est effectué et aucun repêchage ne peut avoir lieu.

##### **Master**

Si un joueur issu du classement national race est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui, jusqu'à la 24<sup>ème</sup> place maximum. Au-delà, il n'est pas remplacé.

### **3.5.03.03 - Les formules de jeu**

#### **Division Régionale**

Huit poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les seizièmes de finale, puis tableau à élimination directe, jusqu'en finale et petite finale.

La distance des matchs est de :

- trois manches gagnantes dans les poules
- quatre manches gagnantes dans le tableau final à élimination directe

### **3.5.03.04 - Tirage au sort et têtes de séries**

Le champion de France Nationale 2 de **la saison 2021/2022** en titre, les 14 champions de ligues et le vice-champion de la ligue la plus importante en effectifs dans cette catégorie sont têtes de série.

Si le champion de France en titre refuse sa qualification directe ou ne participe pas à cette finale, le vice-champion de la deuxième ligue la plus importante en effectifs dans cette catégorie sera tête de série.

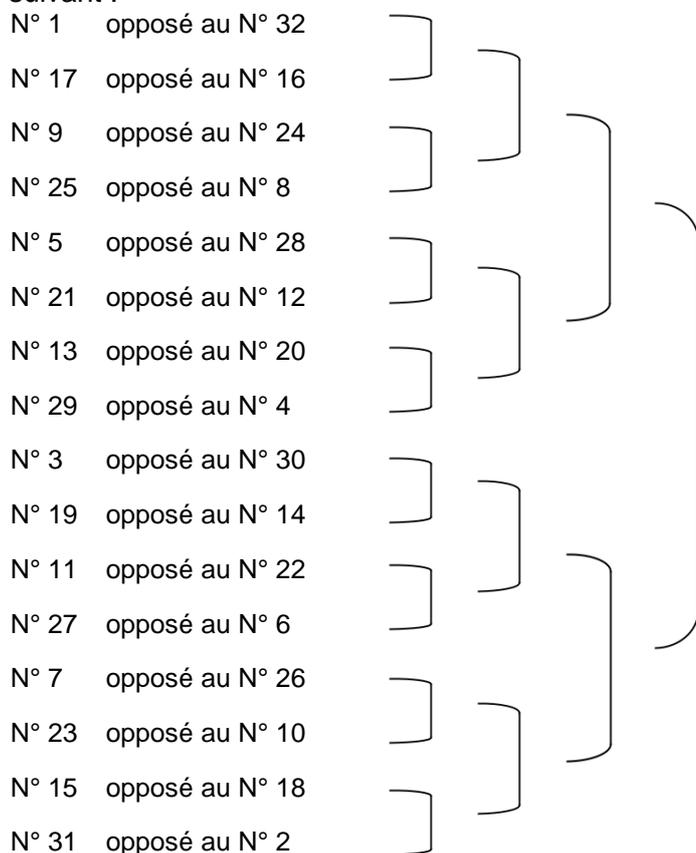
Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant toutefois, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

## Finale de Division Nationale

Tournoi à élimination directe.

La distance des matchs est de six manches gagnantes.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement afin d'obtenir le schéma suivant :



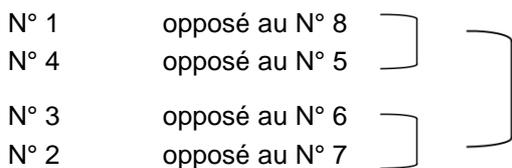
Les deux joueurs de la ligue de la Réunion sont placés aux 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rangs dans le tableau ci-dessus.

## Finale de division Master

Tournoi à élimination directe. La distance de jeu est de sept manches gagnantes.

Lors de la finale de France Masters, une pause unique a lieu à sept manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement (le champion de France en titre, s'il participe, est au rang n°1), répartis comme suit :



Les perdants des demi-finales s'affrontent en petite finale pour la médaille de bronze.

### **3.5.03.05 - Sanctions**

Un forfait excusé aux finales des championnats de France individuels, n'attribue aucun point.

Un forfait non excusé, se traduit par la convocation automatique du joueur devant la commission de discipline sur saisine.

## TITRE IV - LA COUPE DE FRANCE

Elle comporte deux compétitions distinctes :

- la coupe de France par équipes ;
- la coupe de France individuelle.

### **Article 4.0.01 - Compétition par équipes**

Elle est réservée à toutes les équipes déclarées à la FFB.

Elle se déroule en deux phases :

- une phase régionale ;
- une phase finale nationale.

#### **4.0.01.01 - Phase régionale**

Cette phase est gérée par le responsable sportif de ligue, qui établit le calendrier et le tirage au sort. Il est libre de choisir le mode de qualification des équipes pour la phase finale (formule de jeu).

Il doit transmettre sous format informatique (fichier Excel) les résultats des qualifications régionales au responsable de la CNB avant la date butoir prévue sur le calendrier de la saison en cours.

La phase est ouverte aux équipes de DN3 et de Division Régionale.

Les équipes de DN1 et de DN2 ne participent pas à la première phase éliminatoire.

Le nombre de places attribuées à chaque ligue est déterminé par la CNB en fonction du nombre d'équipes déclarées, recensées par le secrétariat fédéral et à jour de leur règlement à la date du 31 décembre de la saison en cours.

#### **4.0.01.02 - Phase finale**

La phase finale de la Coupe de France regroupe 64 équipes :

- les 12 équipes de DN1
- les 12 équipes de DN2
- les 40 équipes qualifiées par les ligues (DN3 et Divisions Régionales)

La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.

La distance de jeu de huit parties gagnantes.

Un tirage au sort intégral sans tête de série est effectué à chaque tour.

### **Article 4.0.02 - Compétition individuelle**

La Coupe de France individuelle est ouverte à tous les licenciés FFB, dans la limite de 512 participants.

Il n'y a pas de phase éliminatoire, les joueurs doivent s'inscrire sur le site internet de la FFB dans les délais impartis.

La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.

La distance de jeu est de 3 parties gagnantes.

Un tirage au sort intégral sans tête de série est effectué à chaque tour.

### **Article 4.0.03 - Planning**

Voir annexes.

### **Article 4.0.04 - Attribution du titre**

L'équipe vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclarée :

**"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball par équipes".**

La joueuse ou le joueur vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclaré :

**"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball individuelle".**

### **Article 4.0.05 - Distribution des primes**

Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

### **Article 4.0.06 - Sanctions**

Un forfait excusé aux finales des championnats de France individuels, n'attribue aucun point.

Un forfait non excusé, se traduit par la convocation automatique du joueur devant la commission de discipline sur saisine.

# TITRE V - LES OFFICIELS

## CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL

### **Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement**

La Commission Nationale Blackball (CNB), composée selon le règlement intérieur de la FFB, régit les compétitions de la discipline Blackball.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/pages/commission-nationale-blackball-29.html>

Toutes les demandes concernant la CNB sont à adresser au secrétariat fédéral :

[ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)

Le rôle et les missions de la CNB sont décrits dans le règlement intérieur de la FFBillard :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185> Article 3.5.3.2

## CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

### **Article 5.1.02 - Rôle officiel**

Le responsable sportif de ligue a pour mission :

- de centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CNB et d'en informer dans les meilleurs délais l'ensemble des clubs de la ligue
- de rédiger le règlement sportif relatif à sa ligue
- d'organiser et de mettre en application le championnat de Blackball selon le règlement sportif interne à la ligue ; ce règlement doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard
- de déterminer le calendrier des dates et lieux des compétitions de la ligue et d'en informer les clubs
- d'établir les classements et les mises à jour des différentes compétitions de la ligue
- de transmettre au responsable sportif de la CNB les résultats complets via le logiciel informatique dédié
- de répondre aux demandes de la CNB
- d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB

## CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU

### **Article 5.3.01 - Désignation**

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par le responsable sportif correspondant au niveau de la compétition :

Lors des tournois nationaux et des finales des championnats de France, il est nommé par la CNB. Pour le déroulement de la compétition, il est assisté par un ou deux directeurs de jeu adjoints, un juge-arbitre et son adjoint ;

### **Article 5.3.02 - Rôle officiel**

Le directeur de jeu a pour mission :

- de garantir le respect du code sportif et des règlements de la FFB et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- de vérifier le bon état du matériel ;
- de vérifier la tenue sportive des joueurs ;
- de contrôler l'agencement de la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.) ;
- d'organiser les tours de jeu ;
- de désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- de disqualifier les joueurs transgressant les règles ;
- d'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition ;
- de prévoir avec l'organisateur la remise des trophées ;
- de faire rédiger un article sur la compétition et de le transmettre à l'instance sportive concernée ;
- d'établir le classement final de la compétition ;
- d'assurer la transmission au responsable sportif concerné des feuilles de résultats et d'engagements dans les délais impartis, après les avoir contresignées ;

- d'établir à l'attention de l'instance sportive concernée un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve, les éventuels problèmes rencontrés et les incidents survenus.
- trancher tous les problèmes liés à la compétition ;
- indiquer au trésorier en charge, les sommes à reverser à chaque joueur sous forme de prime le cas échéant.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

## CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE

### **Article 5.4.01 - Désignation**

Un juge-arbitre peut être nommé pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

Le juge-arbitre peut aussi officier comme un arbitre

### **Article 5.4.02 - Rôle officiel**

Le juge-arbitre a pour mission :

- de remplir les missions d'un arbitre (voir le [chapitre 5](#) relatif à l'arbitre) ;
- de superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- de désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs :
- de trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- d'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- de proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles.

### **Article 5.4.03 - Domaine d'application des règles**

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Le guide de l'arbitrage est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

## CHAPITRE 5 - L'ARBITRE

### **Article 5.5.01 - Désignation**

#### **Compétitions officielles de ligue**

Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la commission d'arbitrage de la ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la ligue.

#### **Compétitions officielles nationales**

Les arbitres sont désignés par le juge-arbitre et validés par le président de la Commission Nationale Blackball et de la Commission Nationale des Juges et Arbitres.

### **Article 5.5.02 - Légitimité**

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, le directeur de jeu ou le juge-arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

### **Article 5.5.03 - Tenue vestimentaire**

La tenue vestimentaire est uniforme pour tous les arbitres :

- pantalon de ville de couleur unie noire ;
- chaussures de couleur unie noire ;
- polo d'arbitre Fédéral.

### **Article 5.5.04 - Rôle officiel**

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

Les missions de l'arbitre sont reprises dans le Guide de l'arbitrage, consultable sur le site internet fédéral : <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>  
Article 1.1 Rôles et devoirs de l'arbitre.

## TITRE VI - SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

### **Article 6.0.01 - Forfait, pénalités, sanctions**

Lors des compétitions régionales, la gestion des forfaits est confiée à la commission sportive de la ligue.

Lors des compétitions nationales, les pénalités et sanctions sont décrites :

- à l'article 3.2.01.09 Forfaits : pénalités et sanctions, pour les tournois nationaux
- à l'article 3.5.03.05 : Sanctions, pour les finales des championnats de France individuels
- à l'article 3.4.11 Sanctions, pour le championnat par équipes de divisions nationales
- à l'article 3.3.08 Sanctions, pour le championnat par équipes de divisions régionales
- à l'article 4.0.06 pour la coupe de France

## CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD

Les ligues régissent leur règlement pour les compétitions régionales.

Pour les compétitions nationales :

### **Pendant le déroulement de la compétition**

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent(e) à l'appel de son nom, un second appel est renouvelé cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en trois manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de 15 minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent(e), l'équipe est sanctionnée de deux manches par match toutes les cinq minutes de retard supplémentaires.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait côté perdant, son absence est considérée comme un forfait.

## **CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT**

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions immédiates par le directeur de jeu, et à postériori par la commission de discipline compétente si elle est saisie.

## **CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION**

Lors de toute compétition, le responsable sportif peut contrôler que le joueur inscrit est titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

## **CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION**

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié reconnu valable par le directeur de jeu s'expose à des sanctions disciplinaires et perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit.

Tout abandon en cours de compétition fait l'objet d'une saisine de la commission de discipline auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée compétente.

## **CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION**

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement sportif, etc.)

## CHAPITRE 6 - ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge-arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le transmettre à l'instance sportive concernée,

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux [arbitres](#) et [juge-arbitre](#).

### **Compétitions nationales**

Des cartons peuvent être signifiés aux joueuses et aux joueurs sur l'aire de jeu.

#### **Carton jaune**

L'arbitre sanctionne d'un carton jaune toute joueuse et tout joueur qui a un comportement antisportif.

Lors des compétitions Master, la joueuse ou le joueur qui est pénalisé d'au moins une manche perdue à l'appel d'un de ses matchs, reçoit un carton jaune.

Le carton jaune reste comptabilisé pendant les trois tournois suivants (sursis).

Si, pendant la période de sursis des trois tournois suivants, le même joueur reçoit un second carton jaune, il est suspendu pour le tournoi suivant.

#### **Carton rouge**

Un second carton jaune sur une période de trois tournois consécutifs équivaut à un carton rouge.

L'arbitre qui sanctionne la joueuse ou le joueur d'un second carton jaune lui signifie alors sa mise hors compétition et en informe le juge-arbitre pour établir le rapport.

#### **Conséquences d'un carton rouge**

Le joueur qui reçoit un carton rouge est sanctionné comme suit :

- le match en cours est perdu ;
- elle/il ne peut plus participer à aucune compétition durant le week-end ;
- son / ses inscriptions ne sont pas remboursées.

En Blackball Masters :

- sa caution est encaissée ;
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, elle/il doit renvoyer un chèque de caution au maximum quinze jours après la date du tournoi dans lequel elle/il a reçu ce carton (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, elle/il est exclu(e) du Blackball Masters ;
- le carton rouge reste comptabilisé pendant toute la saison.

Un second carton rouge entraîne l'exclusion définitive de la joueuse ou du joueur et la saisine automatique de la commission de discipline.

## **TITRE VII - CAS NON PRÉVUS**

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont soumis à l'appréciation du président de la commission nationale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, il revient au directeur de jeu ou au représentant officiel de la CNB présent lors de cette compétition de prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions feront éventuellement l'objet de modifications dans le code sportif pour la saison suivante.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

HORAIRES INDICATIFS

### VENDREDI

8 h 30 : Échauffement

#### Finale de championnat de France Individuel Mixte division Nationale

09 h 00 1/16e de finale - 1<sup>ère</sup> session  
11 h 00 1/16e de finale - 2<sup>ème</sup> session  
13 h 00 1/8e de finale  
15 h 00 1/4 de finale  
17 h 30 1/2 finales  
**20 h 00 Finale et petite finale**

#### Finale de championnat de France Individuel Mixte division Régionale

09 h 00 Phase de poules DKO  
12 h 00 1/16e de finale  
13 h 30 1/8e de finale  
15 h 00 1/4 de finale  
17 h 30 1/2 finales  
**20 h 00 Finale et petite finale**

#### Blackball Masters

##### Tournoi national

09 h 00 1/16e de finale - 1<sup>ère</sup> session  
11 h 00 1/16e de finale - 2<sup>ème</sup> session  
13 h 00 1/8e de finale  
15 h 00 1/4 de finale  
17 h 30 1/2 finales  
**20 h 00 Finale**

#### Tournoi Promotionnel

##### Individuel Handi-Billard

9 h 00 1<sup>er</sup> tour DKO  
11 h 00 2<sup>ème</sup> tour DKO  
14 h 00 3<sup>ème</sup> tour DKO  
17 h 30 1/2 finales

#### Finale de championnat de France Équipes de division Régionale

20 h 00 1<sup>er</sup> tour DKO  
22 h 00 2<sup>ème</sup> tour DKO

**22 h 00 Remise des prix**

### SAMEDI

8 h 00 : Échauffement

#### Championnat par Équipes DN3

9 h 00 Journée 21  
14 h 00 Journée 22  
17 h 00 Journée 23

#### Championnat par équipes DN2

11 h 00 Journée 15  
15 h 00 Journée 16

#### Championnat par équipes DN1

11 h 00 Journée 15  
17 h 00 Journée 16

#### Finale de championnat de France Équipes Régionales

9 h 00 3<sup>ème</sup> tour DKO  
11 h 00 1/8e de finale  
13 h 00 1/4 de finale  
15 h 00 1/2 demi-finales  
**17h 00 Finale et petite finale**

#### Individuel Handi Billard

**15 h 00 Finale et petite finale**

**19 h 00 Remise des prix par équipes et Handi Billard**

**Finale des championnats de France catégories spécifiques :**  
**Benjamins – Juniors – Espoirs – Femmes – Vétérans**  
20 h 00 Phases éliminatoire en double KO – 3 tours.

**DIMANCHE**

**8 h 00 : Échauffement**

**Catégories spécifiques individuelles :**  
**Benjamins – Juniors – Espoirs**  
**Femmes – Vétérans**

9 h 00 1/8<sup>ème</sup> de finale  
11 h 00 1/4 de finale  
14 h 00 demi-finales  
**16 h 30 Finales**

**Individuel Mixte Master**  
11 h 00 1<sup>er</sup> tour  
14 h 00 demi-finales  
**16 h 30 Finale et petite finale**

# ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX

## HORAIRES INDICATIFS

Merci de consulter les convocations nominatives pour chaque tournoi national.

### VENDREDI

#### Tournois individuels

##### Catégorie Femmes

18 h 30 1/16<sup>ème</sup> de finale  
20 h 00 1/8<sup>ème</sup> de finale  
21 h 30 1/4 de finale  
23 h 00 1/2 finale

##### Catégorie Espoirs

18 h 30 1/16<sup>ème</sup> de finale  
20 h 00 1/8<sup>ème</sup> de finale  
21 h 30 1/4 de finale  
23 h 00 1/2 finale

##### Catégorie Vétérans

18 h 30 1<sup>ère</sup> session NTS  
20 h 00 2<sup>ème</sup> session NTS  
21 h 30 1/4 de finale  
23 h 00 1/2 finale

#### FLYERS À PARTIR DE 20H00

### SAMEDI

#### Tournois individuels

##### Catégorie Mixte National

08 h 30 1<sup>ère</sup> session NTS  
10 h 00 2<sup>ème</sup> session NTS  
11 h 30 1<sup>ère</sup> session TSB  
13 h 00 2<sup>ème</sup> session TSB  
14 h 30 1<sup>ère</sup> session TSA  
16 h 00 2<sup>ème</sup> session TSA  
17 h 30 3<sup>ème</sup> de finale  
19 h 00 16<sup>ème</sup> de finale  
20 h 30 1/8<sup>ème</sup> de finale  
22 h 00 1/4 de finale

##### Catégories Femmes

15 h 00 Finale

##### Catégorie Juniors

15 h 00 1<sup>er</sup> tour  
18 h 00 2<sup>ème</sup> tour  
19 h 00 1/4 de finale  
20 h 00 1/2 finale

##### Catégorie Handi-Billard

Selon inscriptions

##### Catégorie Mixte Blackball Masters

09 h 00 1/16<sup>ème</sup> de finale – 1<sup>ère</sup> session  
11 h 00 1/16<sup>ème</sup> de finale – 2<sup>ème</sup> session  
13 h 00 1/8<sup>ème</sup> de finale  
16 h 00 1/4 de finale  
19 h 00 1/2 finale

#### FLYERS À PARTIR DE 19 h 00

### DIMANCHE

#### Championnat de France par Équipes

##### Divisions Nationales 1 & 2

10 h 00 1<sup>er</sup> match de championnat  
15 h 30 2<sup>ème</sup> match de championnat

##### Division Nationale 3

08 h 00 1<sup>er</sup> match de championnat  
10 h 30 2<sup>e</sup> match de championnat – Session 1  
12 h 30 2<sup>e</sup> match de championnat – Session 2  
15 h 00 3<sup>e</sup> match de championnat – Session 1  
17 h 00 3<sup>e</sup> match de championnat – Session 2

#### Tournois individuels

08 h 00 1/2 finale Mixte National  
13 h 00 Finales Blackball Masters, National, Espoirs, Juniors, Vétérans, Handi-Billard.  
15 h 00 Remise des prix

# ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE

## HORAIRES INDICATIFS

La phase finale de la compétition se déroule sur deux journées.

### JEUDI

08 h 00	Pointage et photos des équipes
08 h 30	Cérémonie d'ouverture
09 h 00	Équipes – 1 <sup>er</sup> tour – 1 <sup>ère</sup> session
10 h 30	Équipes – 1 <sup>er</sup> tour – 2 <sup>ème</sup> session
13 h 00	Équipes – 2 <sup>ème</sup> tour
14 h 30	Équipes – 3 <sup>ème</sup> tour
16 h 00	Équipes – 4 <sup>ème</sup> tour
16 h 30	Individuel – 1 <sup>er</sup> tour – 1 <sup>ère</sup> session
17 h 30	Individuel – 1 <sup>er</sup> tour – 2 <sup>ème</sup> session
18 h 30	Individuel – 2 <sup>ème</sup> tour – 1 <sup>ère</sup> session
19 h 30	Individuel – 2 <sup>ème</sup> tour – 2 <sup>ème</sup> session
20 h 30	Individuel – 2 <sup>ème</sup> tour – 3 <sup>ème</sup> session
21 h 30	Individuel – 2 <sup>ème</sup> tour – 4 <sup>ème</sup> session
21 h 30	Individuel – 3 <sup>ème</sup> tour – 1 <sup>ère</sup> session
21 h 30	Individuel – 3 <sup>ème</sup> tour – 2 <sup>ème</sup> session

### VENDREDI

08 h 30	Individuel – 4 <sup>ème</sup> tour	+ Consolante
09 h 30	Individuel – 5 <sup>ème</sup> tour	
10 h 30	individuel 1/8 <sup>ème</sup> de finale	
11 h 30	individuel 1/4 de finale	
13 h 00	Équipes – 1/4 de finale	
14 h 30	Équipes – demi-finales	
16 h 00	Équipes – finale	
18 h 00	Individuel – demi-finales	
19 h 30	Individuel – finale	

## ANNEXE 4 - FEUILLES DE MATCHS PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES

Aperçu d'une feuille de match DN1/DN2

Les feuilles de matchs DN3 ne comportent que 5 sessions.

	CASSE FEMME	REPRISE FEMME		NOM PRENOM	SCORE	NOM PRENOM		CASSE FEMME	REPRISE FEMME
				Les casses sont alternées après un tirage à la bande effectué au début du match.					
SESSION 1			A					W	
			B					X	
			C					Y	
			D					Z	
SESSION 2			A					X	
			D					W	
			B					Y	
			C					Z	
SESSION 3			D					X	
			A					Y	
			C					W	
			B					Z	
SESSION 4			C					X	
			D					Y	
			A					Z	
			B					W	
SESSION 5			-					-	
			-					-	
			-					-	
			-					-	
SESSION 6			-					-	
			-					-	
			-					-	
			-					-	

## ANNEXE 5 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX

### ***Tournoi Blackball Master (32 joueurs)***

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	440 pts
	Finaliste	364 pts
1/2 finales	3e et 4e	292 pts
1/4 de finale	5e au 8e	224 pts
1/8e de finale	9e au 16e	160 pts
1/16e de finale	17e au 32e	100 pts
Forfait ou disqualifié		0 pt

### ***Tournoi Mixte (256 joueurs)***

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	220 pts
	Finaliste	TS ou NTS	190 pts
1/2 finales	3e et 4e	TS ou NTS	162 pts
1/4 de finale	5e au 8e	TS ou NTS	136 pts
1/8 de finale	9e au 16e	TS ou NTS	112 pts
1/16 de finale	17e au 32e	TS ou NTS	90 pts
1/32 de finale	33e au 64e	TS ou NTS	70 pts
3e tour <i>(entrée des 64 TSA)</i>	65e au 128e	TSB / NTS	52 pts
		TSA	38 pts
2e tour <i>(entrée des 64 TSB)</i>	129e au 192e	NTS	44 pts
		TSB	30 pts
1er tour	193e au 256e	NTS	16 pts

### ***Tournois spécifiques (32 joueurs)***

<b>TOUR DE JEU</b>	<b>PLACE THÉORIQUE</b>	<b>STATUT</b>	<b>POINTS</b>
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	162 pts
	Finaliste	TS ou NTS	132 pts
1/2 finales	3e et 4e	TS ou NTS	104 pts
1/4 de finale	5e au 8e	TS ou NTS	80 pts
1/8e de finale	9e au 16e	TS ou NTS	58 pts
1/16e de finale	17e au 32e	NTS	38 pts

### ***Tournois "Promotion" Handi-Billard fauteuil (8 joueurs)***

<b>TOUR DE JEU</b>	<b>PLACE THÉORIQUE</b>	<b>STATUT</b>	<b>POINTS</b>
Finale	Vainqueur	NTS	100 pts
	Finaliste	NTS	76 pts
1/2 finales	3e et 4e	NTS	50 pts
5e et 6e	5e et 6e	NTS	38 pts
7e et 8e	7e et 8e	NTS	12 pts

## ANNEXE 6 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le classement national est établi sur une période de douze mois glissants.

Il prend en compte la totalité des points obtenus dans les tournois nationaux ainsi que les points, définis dans les tableaux ci-dessous, obtenus en fonction de la performance sportive réalisée lors des qualifications et des phases finales des championnats de France.

Les points obtenus lors des championnats de France se substituent aux points gagnés en championnat de ligue.

### ***Catégorie Mixte Division Masters***

Le Championnat de France Masters n'attribue aucun point de classement.

### ***Catégorie Mixte***

POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE			
NATIONALE 1		NATIONALE 2	
1er	500 pts	1er	280 pts
2e	444 pts	2e	240 pts
1/2 finalistes	394 pts	1/2 finalistes	204 pts
1/4 de finalistes	350 pts	1/4 de finalistes	172 pts
1/8e de finalistes	312 pts	1/8e de finalistes	144 pts
1/16e de finalistes	280 pts	1/16e de finalistes	120 pts
		33e à 48e	100 pts

POINTS DU CLASSEMENT LIGUE	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	58 pts
9e au 16e	50 pts
17e au 24e	44 pts
25e au 32e	40 pts

### **Catégories spécifiques (Féminines, U23)**

<b>POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE</b>	
1er	340 pts
2e	280 pts
1/2 finalistes	230 pts
1/4 de finalistes	184 pts
1/8e de finalistes	140 pts
17e au 24e	100 pts

<b>POINTS DU CLASSEMENT LIGUE</b>	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	56 pts
9e au 12e	48 pts
13e au 16e	40 pts

### **Catégorie spécifique (U18)**

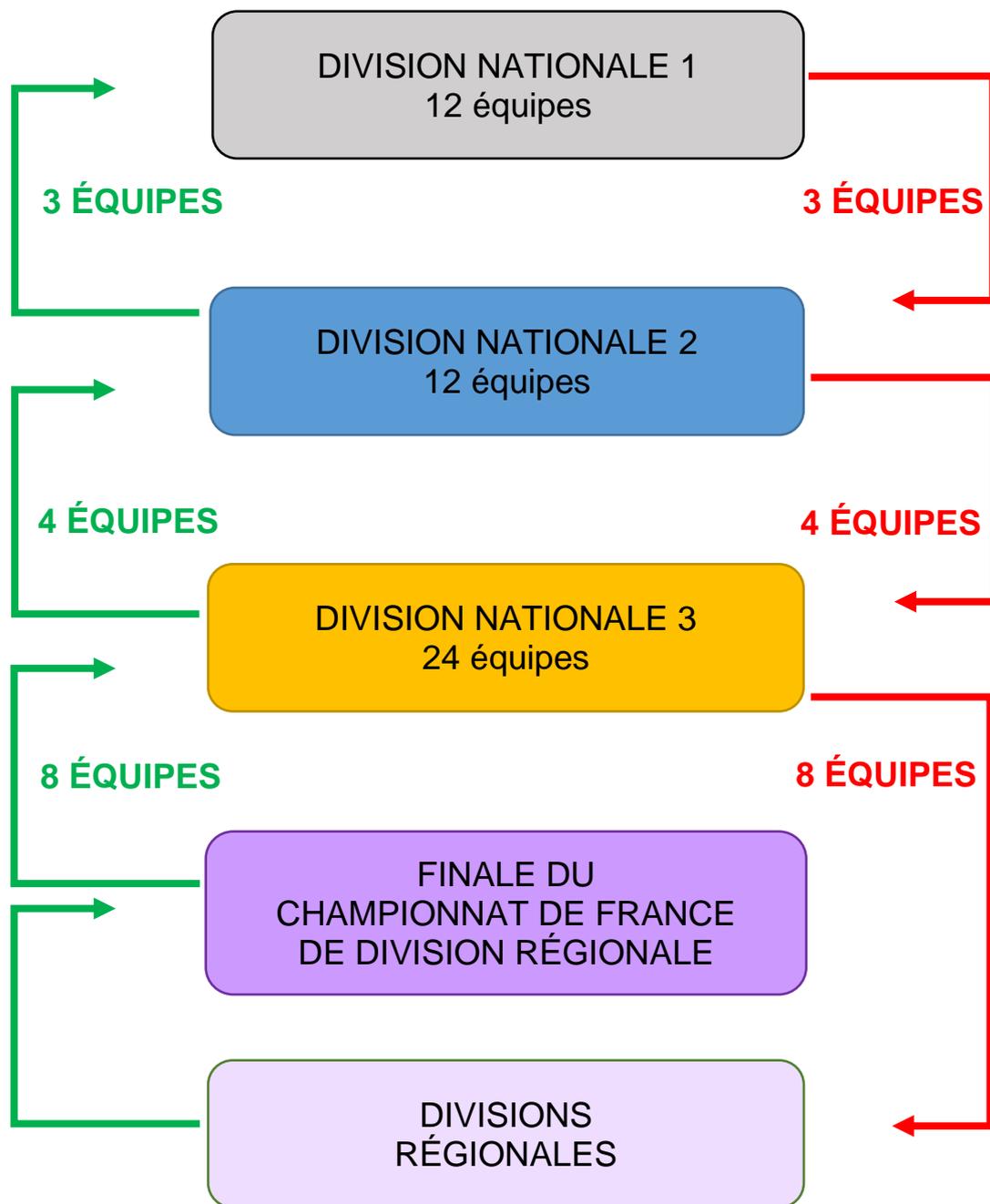
<b>POINTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE</b>	
1er	340 pts
2e	280 pts
1/2 finalistes	230 pts
1/4 de finalistes	184 pts
9e au 12e	144 pts
13e au 16e	120 pts
17e au 20e	100 pts

<b>POINTS DU CLASSEMENT LIGUE</b>	
1er	78 pts
2e	70 pts
3e	66 pts
4e	62 pts
5e au 8e	56 pts
9e au 12e	48 pts
13e au 16e	40 pts

# ANNEXE 7 - CONNEXIONS NATIONALES ET RÉGIONALES

## CHAMPIONNAT DE FRANCE

Connexions entre les compétitions par équipes régionales et nationales



## CHAMPIONNAT DE FRANCE ET CIRCUIT NATIONAL

Connexions entre les compétitions individuelles régionales et nationales.

